

de Windsor—Sainte—Claire de parler lorsqu'il a tenté de poser une question supplémentaire.

À mon avis, monsieur le Président, cela revenait à attribuer des intentions au député de Windsor—Sainte—Claire. Je crois que c'est une question que vous devriez examiner, en passant en revue les bandes et le texte du hansard, pour voir si on a porté atteinte aux privilèges du député.

Deuxièmement, au moment où mon chef a pris la parole, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit: «Cela ne peut pas être fortuit» en parlant de la manifestation et de son prétendu rapport avec notre groupe parlementaire.

Monsieur le Président, je vous demande de revoir les «bleus» et, si vous constatez que ces mots y figurent effectivement, de prendre les mesures nécessaires pour amener le ministre à les retirer.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte—Claire): Monsieur le Président, premièrement, je veux vous remercier de vos explications concernant une remarque que vous avez faite et qui aurait pu être mal interprétée. Je vous remercie beaucoup, monsieur.

Je veux aussi remercier le député d'Athabasca d'avoir présenté des excuses relativement à une remarque à laquelle je n'avais pas attaché beaucoup d'importance.

Je ne croyais pas que la vaste majorité des députés à la Chambre auraient pu penser sérieusement que j'avais quelque chose à voir avec ce qui s'est passé à la tribune. C'était un incident malheureux, nous en convenons tous.

Je dois dire ceci. Les gens qui regardent les débats de la Chambre à la télévision ne se souviendront pas du mauvais comportement de ces étudiants. Ils se souviendront cependant du mauvais comportement des députés d'en face.

Nous avons beaucoup de difficulté à garder la confiance et le respect des Canadiens. Il ne fait pas de doute que le genre de chahut dont nous avons été témoins de la part des ministériels et qui n'a pas sa place à la Chambre des communes contribue à ternir davantage notre image. J'espère que je ne verrai plus jamais cela.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte—Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, au sujet de la question de privilège qui a été soulevée, la seule chose que nous

devons déterminer, c'est si la Chambre est prête à commettre l'erreur de présumer, sans avoir de preuve, qu'un député est impliqué dans un incident ou une manifestation qui pourrait avoir lieu ici, qu'il s'agisse d'un député indépendant, d'un néo-démocrate, d'un libéral ou d'un conservateur.

C'est la seule chose que nous devons déterminer. La Chambre présume-t-elle automatiquement qu'un député est impliqué dans une manifestation à la tribune? C'est un comportement que nous rejetons tous.

Je crois, monsieur le Président, que les remarques que vous avez faites ont bien servi la Chambre. La plupart des choses qui ont été dites par la suite ressemblaient plutôt à un débat teinté d'esprit de parti. Nous devrions arrêter avant de tout gâcher.

M. le Président: Pour commencer, je tiens à remercier le député de ses observations. Je veux remercier aussi de leur appui les autres députés, de part et d'autre de la Chambre.

Je vais examiner attentivement ce qui s'est dit. S'il y a lieu de revenir sur la question et de faire rapport à la Chambre, je le ferai.

Il est clair pour nous tous, c'est-à-dire non seulement les députés, mais aussi les auditeurs qui suivent nos délibérations, que nous devons le plus possible faire régner à la Chambre la dignité et la civilité, sans oublier cependant que notre assemblée n'est pas ici en réunion mondaine mais pour tenir des débats vigoureux.

Je crois traduire fidèlement l'attitude générale de tous les députés.

Passons aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CINQUANTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante et unième rapport du Comité de sélection.